

**PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT**

**RÈGLEMENT /
document graphique**

échelle : 1/4000 ème

Approuvé le 14 / 12 / 2019

PERSPECTIVE. Atelier d'urbanisme

Les zones urbaines

- Uh : le tissu urbain du bourg et de Port Clos
- Uc : les cimetières
- Uep : la station d'épuration
- Uel : les équipements sportifs et de loisirs
- 1AUh : secteur destiné à de l'habitat
- 1AUe : secteur destiné aux activités économiques

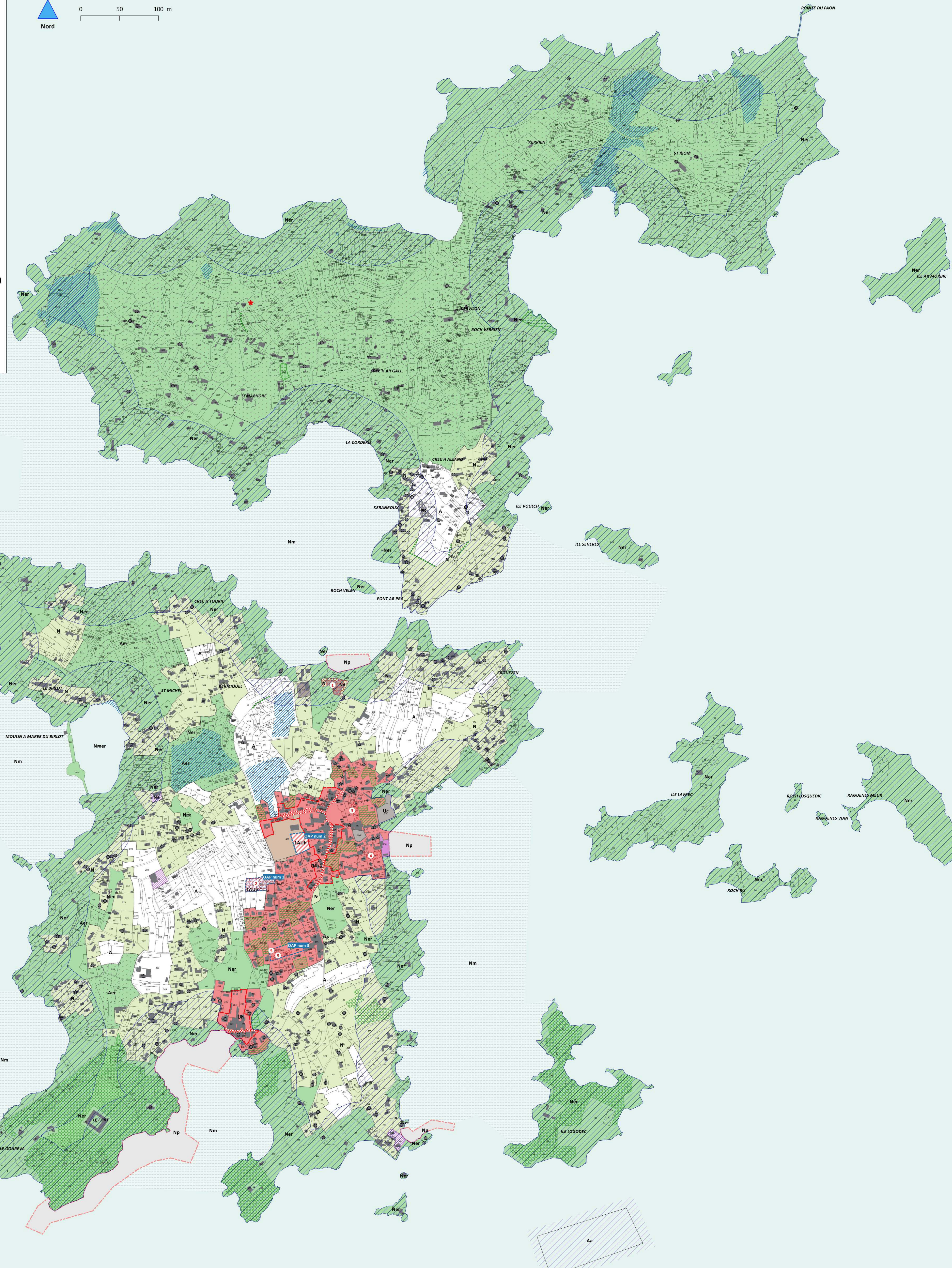
Les prescriptions édictées par le PLU

- terrains et espaces non bâtis à protéger en raison de leur valeur patrimoniale et paysagère (L151-19)
- espaces boisés classés (L113-1)
- espaces boisés protégés (L151-23)
- emplacement réservé
- secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- périmètre du droit de préemption des fonds de commerce art. L214-1 (à titre indicatif)
- zone humide (inventaire non exhaustif validé en décembre 2017)
- éléments de continuité écologique (L151-23)
- Linéaires commerciaux à protéger

Les zones agricoles et naturelles

- A : zone agricole
- Aa : activité aquacole
- Aer : terrains agricoles situés sur des espaces remarquables au titre de la loi littoral
- Ner : espaces remarquables au titre de la loi littoral
- N : zone naturelle
- Np : zone d'aménagement portuaire
- Ne : activités économiques présentes en zone naturelle
- Nd : zone de la déchetterie
- Nc : nouveau cimetière
- Nmer : espaces remarquables maritimes au titre de la loi littoral
- Nm : zones de mouillage situées sur des espaces remarquables au titre de la loi littoral
- Bande des 100m au titre de la loi littoral (à titre indicatif)
- bâtiment pouvant changer de destination
- bâtiment d'intérêt architectural (à titre indicatif)
- maison ancienne (à titre indicatif)

Source : Plan Cadastral Informatisé (PCI) / avril 2019



Les emplacements réservés

N°	Surface ou emprise	Nature	Bénéficiaire
1	1979 m2	Aménagement d'une zone de transit des déchets	Commune
2	2299 m2	Foncier destiné à l'accueil d'activités économiques	Commune
3	650 m2	Equipement public (mairie, office du tourisme...)	Commune
4	734 m2	Equipement scolaire	Commune
5	908 m2	Equipements publics et/ou logements locatifs sociaux	Commune

